



Fiche-action P7 : Cahier des charges espaces publics

Faire évoluer le cahier des charges vers un entretien qualitatif des espaces publics

Objectif et intérêt :

- *Mettre en place la gestion différenciée sur les espaces publics.*
- *Maintien, voire diminution des coûts d'entretien.*
- *Développement de la biodiversité.*
- *Amélioration de la qualité paysagère (originalité, fleurissement naturel...).*

Les étapes

1. Sensibiliser l'aménageur public

Une bonne connaissance des enjeux de la biodiversité est essentielle, ainsi qu'une bonne compréhension du rôle de l'entreprise dans le maillage écologique.

Plusieurs outils de sensibilisation peuvent être complémentaires : diffusion d'un [guide informatif](#) sur la gestion différenciée, [séances de sensibilisation des chefs d'entreprises](#), communication via site internet ou publications des clubs d'entreprises...

2. Réviser le cahier des charges en intégrant la gestion différenciée

Le porteur de projet accompagne la collectivité dans la rédaction de son cahier des charges. Il peut pour cela s'inspirer d'autres cahiers des charges existants (voir dans les [outils](#)).

Pour choisir le prestataire, on passe par une procédure de marché public.

3. Accompagner le prestataire, si nécessaire

Une [formation à la gestion différenciée](#) peut être proposée au prestataire, afin de s'assurer du respect complet du cahier des charges.

Facteurs de réussite

Communication envers les riverains, entreprises, fournisseurs, usagers du site via des panneaux informatifs ou des articles dans journaux locaux.

Obstacles

Si plusieurs acteurs sont impliqués dans la gestion des espaces verts, il peut être intéressant d'organiser un [groupement de commande public](#) (voir Fiche P6 - Groupement de commande).

Outil 1 | *Pistes de réflexion - Fiche de l'Union Wallonne des Entreprises*

Outil 2 | *Cahier des charges (à venir).*

Outil 3 | *www.gestiondifferentiee.org et www.gestiondifferentiee.be.*